

Monsieur l'IA-DASEN,
Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique
Mesdames, Messieurs les représentants des personnels,

La Confiance n'y est plus !

Le 7eme baromètre UNSA Éducation montre de profonds changements par rapport aux années précédentes. Nous ne donnerons pas ici le détail des résultats mais en deux mots l'opinion prononcée par les personnels ayant répondu : Heureux d'exercer sa profession mais davantage en souffrance et en désaccord politique !

Cette introduction pour simplement vous poser la problématique actuelle vécue par les collègues enseignants, AESH du 1er et du 2nd degrés.

Ce comité technique va poser le cadre en terme de postes pour la rentrée de septembre 2019.

Nombreuses sont les situations d'écoles qui montrent des effectifs ne permettant pas de travailler dans de bonnes conditions tant pour les élèves que pour les personnels. Vous allez nous proposer des apports en terme de poste pour certaines, il est primordial que nous puissions comprendre ce qui a guidé vos choix. Les demandes que vous faites à certaines communes d'élargir à d'autres territoires la proposition de scolarisation n'est pas toujours entendable compte-tenu de données géographiques rendant les déplacements beaucoup plus longs que sur le simple tracé de la carte routière. La spécificité rurale de certaines zones géographiques dans le 42 met en difficulté la politique de regroupement actuellement souhaitée.

Il sera aussi aujourd'hui question de la difficulté scolaire. Aucune donnée dans les documents préparatoire à ce comité technique à propos des personnels pôle ressource : RASED (E ou G) ainsi que EMPR comportement. Tout comme les postes ULIS... le nombre de places élèves orientés en ULIS avec notification dépasse très largement le nombre de places existantes... M. l'IA-DASEN, que comptez-vous proposer aux familles et aux équipes concernées ?

Il est une catégorie de personnels qui dépend maintenant du niveau académique : les psychologues scolaires. Juste un mot sur la situation dans le 42.

Sur l'académie, 23 postes vacants en spécialité EDA 1er degré et 28 en EDO second degré, après mutations, à l'issu de la CAPA.

Sur la Loire, il reste 5 postes vacants dans le 1er degré, sans compter les deux postes supprimés il y a quelques années. Il s'agit de Soleysel (St Etienne est), Chazelles sur Lyon (Andézieux Nord), Roche le Molière (St Etienne Ouest), Lamartine (St Chamond), Balbigny (Feurs).

L'Unsa Éducation salue l'entrée d'une psychologue reçue au concours qui compense un départ à la retraite, cependant elle déplore un nombre insuffisant d'entrées dans l'Académie et de fait dans le département. Les départs en retraite précédents ou le départ du département d'une collègue l'an dernier ne sont pas du tout compensés.

L'Unsa Éducation défend bien sûr les postes de titulaire en priorité. Cependant face à la pénurie, la Loire pourrait bénéficier de l'apport de contractuels (2 en 2018-2019 contre 5 besoins)

L'Ain et le Rhône mènent une toute autre politique, est-ce simplement le fait d'un vivier plus conséquent ?

La difficulté scolaire, la prise en compte d'élèves à besoins particuliers nous amènent directement aux Pôles Inclusifs d'Accompagnements Localisés autrement dit PIAL. Qu'en est-il M. l'IA-DASEN sur la Loire ? L'Unsa Éducation a beau chercher, essayer de trouver des informations officielles, rien n'est annoncé et pourtant dans 2 mois, ces dispositifs seront mis en place. Pourriez-vous nous préciser la politique menée dans ce cadre au niveau du département ? L'Unsa Éducation craint que cette non-annonce anticipée montre bien la mise en place de ce dispositif sans aucun moyen par-

ticulier...Pourtant il était question de coordonnateurs de PIAL ? Qui ? Comment ? Les interrogations restent entières : pilotage, répartition géographique, formation des personnels, personnels en appui des équipes, évaluation du PIAL ... que de sujets qui méritent éclaircissements !

En ce qui concerne le second degré la question des effectifs très élevés dans les sections est clairement posée. Comment travailler au plus près de la difficulté scolaire avec certains élèves lorsque les effectifs sont de 28 en 6eme et 5eme et 30 en 4eme et 3eme ? Se pose aussi là ,la question de l'inclusion scolaire soit à partir d'ULIS soit à partir d'Unité d'Enseignement d'établissements médico sociaux...joindre objectifs ministériels et pénurie de postes voici la nouvelle équation sans inconnue qui vous est posée M. L'IA-Dasen.

Malheureusement, c'est le service public d'éducation et ses personnels qui servent de variable d'ajustement...

Les représentants des personnels pour l'UNSA-Éducation

Dominique Furnon- Maëlle Laurent – Valérie Cros